

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 7 JUIN 2018

JCT/IC/NL – N° CCAS_2018DL028

Date de convocation : 31 mai 2018

Affichage du compte-rendu : 14 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : PERSONNEL - Modification du tableau des emplois

L'an deux mille dix huit, le sept juin à 18:00 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Gilles BARRET, Roger VINCENT, Annie BERTON

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Muriel PETIT (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Martine BONNAUD)

Excusés / absents : Michel MALTRAIT, Souade KACI

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Sous couvert de l'avis de la CAP du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon, il convient de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

Avancement de grade

L'avancement de grade est un mode de progression au sein d'un cadre d'emplois. Il s'agit d'un mode d'avancement prononcé après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) et après inscription sur le tableau annuel d'avancement.

Dès lors, sous réserve de conditions d'ancienneté et/ou de détention d'un échelon et/ou de réussite à un examen professionnel, les collectivités territoriales peuvent promouvoir leurs agents via l'avancement de grade.

Ainsi, les fonctionnaires ayant une valeur professionnelle suffisante pour être promus sont inscrits au tableau d'avancement, ce, dans la continuité de sa politique de Gestion des Ressources Humaines, conformément aux besoins de la collectivité.

Dès lors, il est proposé au conseil d'administration de transformer les postes ci-après mentionnés, pour faire suite aux décisions prises lors de la commission interne relative à l'avancement de grade et sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon :

Service	Suppression	Création	Date d'effet
CCAS - SAAD	3 postes Adjoint technique (IB 347-407)	3 postes Adjoint technique principal de 2 ^e classe (IB 351-479)	1 ^{er} juillet 2018
CCAS	Assistant socio-éducatif (IB 377-631)	Assistant socio-éducatif principal (IB 452-701)	1 ^{er} juillet 2018
CCAS - EAJE	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^e classe (IB 351-479)	Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{ère} classe (IB 374-548)	1 ^{er} juillet 2018
CCAS	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (IB 351-479)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (IB374-548)	1 ^{er} juillet 2018
SAAD	Agent social (IB 347-407)	Agent social principal de 2 ^e classe (IB 351-479)	1 ^{er} juillet 2018

En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **APPROUVE** les transformations de poste telles que décrites ci-avant.

Enfin, et afin de répondre aux besoins des structures Petite enfance et recruter sur le bon grade, il convient de modifier le tableau des effectifs. Dès lors, il est proposé au conseil d'administration de transformer le poste ci après mentionné :

Suppression	Création
1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 374- 548)	1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351- 479)

En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **APPROUVE** la transformation de poste telle que décrite ci-avant.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
 au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 12/06/2018

Reçu en préfecture le 12/06/2018

Publié le



Le Président

Jean-Claude TALBOT.

ID : 069-266910413-20180607-CCAS_2018DL028-DE